CONSEIL D'ECOLE DU 06 NOVEMBRE 2018

Etaient présents :

<u>pour la mairie</u> : madame Xavière Martin, adjointe au Maire chargée de l'éducation, madame Réjaud, directrice du service Education,

<u>l'équipe enseignante</u> : madame Lescop, madame Kerjean, madame Lebon, madame Odjo, madame Elouardi, madame Defrance, madame Philipot et monsieur Bazire,

<u>les représentants des parents d'élèves</u> : madame Zaluski, madame Raclot, madame Giuily pour la FCPE, madame Alfonso, madame Rankovic, madame Tufféry-Le Roux, madame Grihangne pour les Indépendants.

Secrétaires : madame Philipot et madame Zaluski

Une nouvelle inspectrice de l'Education Nationale, madame Sœur, a pris ses fonctions dans la circonscription à la rentrée 2018.

Les élections de parents d'élèves ont eu lieu le 12 octobre. La participation des parents aux élections de parents d'élèves est en hausse avec plus de 60% de participation. Les Indépendants ont obtenu quatre sièges et la FCPE trois.

- Vote du règlement 2018-2019

Deux modifications sont apportées au règlement.

- dans l'article 2, paragraphe 2, alinéa 1 : mise à jour des horaires de l'école : 8H30 11H30 et 13H30-16H30.
- dans l'article 2, paragraphe 2, alinéa 3 : Le stage de « remise à niveau » devient le stage de « réussite ». Le conseil d'école adopte le règlement ainsi modifié.

- L'enseignement des langues

Il n'y a pas eu d'enseignant nommé sur le poste réservé à un enseignant habilité en allemand en juin dernier. Une assistante en allemand vient d'être recrutée par l'inspection de circonscription et interviendra le mardi dans les classes de CM1, CM1-CM2 et CM2 jusqu'en mars prochain. Tous les élèves de cycle 3 bénéficieront d'une initiation à l'allemand (qui consistera en une familiarisation à la langue et un apport culturel). Au collège, en 6^e, les élèves qui désirent continuer à apprendre l'allemand doivent s'inscrire en section bilangue.

L'enseignement de l'anglais est dispensé par les enseignants dans leur classe.

- Bilan de la coopérative

Le contrôle des comptes a été fait par madame Zaluski (FCPE) et monsieur Bazire. Il y a 1 764,77 € en caisse. Les sorties sont intégralement prises en charge par la coopérative, elles sont souvent assez coûteuses. L'argent de la coopérative sert également à acheter du matériel (livre, jeux, arts plastiques ...) pour la classe, financer des activités. Des sorties au Théâtre de Vanves sont prévues cette année. Deux classes participent au dispositif Ecole et Cinéma. La coopérative est alimentée par les dons des parents, le bénéfice des fêtes et un pourcentage (25%) de la vente de photos de classe. Un second appel de coopérative sera peut-être proposé en cours d'année. L'équipe enseignante remercie les familles pour leur générosité.

- L'organisation des fêtes

L'équipe enseignante tient aux moments de rencontres avec les familles tout au long de l'année. Elle est prête à déléguer partiellement ou complètement l'organisation de la fête de fin d'année aux associations de parents d'élèves. Le format de celle-ci pourrait alors être différent. Ce point sera rediscuté prochainement.

Arrivée de Madame Martin et de Madame Réjaud, représentant la mairie.

- Bilan de la rentrée

Il y a à ce jour 175 élèves inscrits (25 de moyenne). Les effectifs sont en baisse. Quarante-deux CM2 vont quitter l'école à la fin de l'année. Il n'y aura certainement pas autant d'arrivées. Il va donc falloir être vigilant quant aux effectifs et en reparler lors du 2^{ème} conseil d'école.

- Les classes de découvertes

La classe de découverte est un projet pédagogique qui s'adresse à tous les enfants d'une classe. Il doit être établi conformément à la circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999 qui réglemente les sorties scolaires.

La ville de Vanves propose une dizaine de séjours dans son chalet de la Féclaz en Savoie. L'enseignant qui souhaite partir avec sa classe doit en septembre faire acte de candidature. Si elle est retenue, il doit constituer un dossier. Celui-ci, qui comporte une partie pédagogique et une partie administrative (établie en collaboration avec le service Education de la mairie) est transmis dix semaines avant le départ pour validation par l'Inspectrice de l'éducation Nationale, puis l'inspecteur d'académie du 92, puis l'inspecteur de l'académie du lieu d'accueil. A chaque stade, il y a une validation du dossier. Peu avant le départ, l'enseignant reçoit l'autorisation de départ si toutes les modalités sont respectées.

Un projet de classe découverte demande un investissement important de la part de l'enseignant, en temps et surtout en responsabilité. Au niveau pédagogique, il y a un travail en amont dans la classe, pendant le séjour et après le retour.

Une classe externée est un projet qui s'adresse à tous les élèves de la classe, c'est leur proposer une autre manière d'apprendre, dans un contexte différent. Si plusieurs enfants n'y participent pas, le projet perd de son sens et peut être remis en cause voire annulé (cela a failli être le cas pour une classe l'an passé).

La mairie engage des frais importants dans l'organisation d'une classe de découverte (transport, restauration, personnel du chalet ...).

Les enseignants souhaiteraient que soient à nouveau proposés des séjours courts à thème. Madame Martin explique que les contraintes financières amènent pour l'instant à ne proposer que des séjours de classe découverte à la Féclaz.

- Les exercices sécurité :

<u>Les exercices incendie</u> obligatoires sont au nombre de deux : un doit être réalisé avant la fin septembre, un autre en cours d'année. Ces exercices se déroulent bien. Les enfants connaissent bien les consignes d'évacuation et les respectent bien.

Depuis quelques années, des nouveaux exercices sont apparus :

- <u>PPMS risques majeurs</u> pour faire face à un risque majeur (tempête, accident devant l'école ...). Un exercice départemental aura lieu le 29 novembre dans la matinée. A l'occasion de cet exercice, des informations complémentaires sur la conduite à suivre seront données aux parents (par exemple « Ne venez pas, n'appelez pas »).
- <u>PPMS intrusion</u> (faire face à l'intrusion d'une personne étrangère à l'école) : un exercice a eu lieu le 18 octobre. Il s'est bien passé. Cependant, le signal retenu (sifflet) n'est pas efficace.

-Suivi des travaux

- Les toilettes du rez-de-jardin : depuis la rentrée, il n'y a plus d'odeur. Le problème semble être résolu.
- Suivi d'une question à propos des terrains synthétiques du stade

Une enquête sur la composition des petites billes qui constituent le revêtement des terrains a été effectuée. Le rapport vient d'arriver et un communiqué est prévu dans le « Vanves info » de décembre ou janvier. Madame Martin propose à madame Lescop de prendre contact avec monsieur Clérin, directeur du service des sports pour avoir des informations.

- Travaux dans le pavillon mitoyen à l'école : échéancier, nuisance, accès...

Le pavillon mitoyen à l'école rue Larmeroux a été loué par la ville à un restaurant-traiteur italien. Actuellement, des travaux sont en cours. Seul un grillage recouvert d'une bâche sépare l'école de ce bâtiment qui va être ouvert au public. L'équipe enseignante manifeste son inquiétude par rapport à cette proximité et voudrait avoir l'assurance d'avoir un mur ou un grillage ne laissant pas voir ce qui se passe dans l'école entre les deux bâtiments. Il y a également un accès à ce restaurant juste à côté de l'entrée de l'école dans le parc Pic qui les enseignants.

Les parents d'élèves proposent que soient posées des grilles perforées comme il y en a sur tous les fronts de l'école donnant sur l'extérieur. Madame Martin informe d'une interdiction de circuler des véhicules de livraison aux horaires scolaires. Elle propose également une mise en relation directe de la directrice avec le propriétaire des lieux et l'architecte chargé des travaux.

Pour l'instant, les travaux génèrent souvent des bruits qui perturbent les classes côté parc Pic.

Les enseignants et les parents d'élèves regrettent que la destruction de la serre n'ait pas servi à agrandir la cour de récréation.

- Accueil pré-scolaire

L'accueil pré-scolaire se tient à l'école du Parc, de 8h à 8h20. Les parents d'élèves font remarquer l'absence d'adulte pour accompagner les enfants depuis la grille jusqu'au pavillon. Pour des raisons de sécurité, les parents, n'étant pas autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école, demandent donc la présence d'un animateur à la grille pour vérifier que les enfants entrent.

La demande a été entendue par madame Martin et madame Réjaud qui vont réfléchir rapidement à un accueil plus sécurisé.

- Cantine :

Les enfants qui ont des allergies alimentaires pouvaient apporter un panier-repas pour déjeuner à la cantine lorsque dans le repas du jour, il y avait des aliments auxquels ils étaient allergiques.

Mme Martin explique que l'Education Nationale a modifié la réglementation concernant la possibilité pour les enfants présentant un risque de choc anaphylactique (et ayant une prescription d'Anapen) de pouvoir manger les repas des prestataires (contrôle du médecin scolaire). Il est donc demandé aux parents de confectionner des plateaux repas et de participer financièrement au paiement de la prestation de la pause méridienne, qui inclut d'autres services que celui des « fluides », notamment l'encadrement. (Plus de détails dans le Vanves infos de septembre).

- Centre de loisirs : point d'étape sur la nouvelle formule

Depuis la rentrée, après le temps scolaire, les enfants ont la possibilité, après le goûter, d'aller à l'accompagnement scolaire (de 17h à 18h) ou d'aller à l'accueil de loisirs ou bien d'enchainer les deux. Cette année, il y a une majorité d'enseignants qui encadrent l'accompagnement scolaire. Les groupes sont plus importants (autour de 16 élèves). Le vendredi, c'est accueil de loisirs pour tous les enfants qui restent au-delà de 16h30.

Le prochain conseil d'école aura lieu le 12 février 2019.